

UBO

Université
de Bretagne
Occidentale

UBO

Université de Bretagne Occidentale

Faculté de Droit,
Économie,
Gestion et AES

12, rue de Kergoat
CS 93837
29238 Brest Cedex 3

Inscriptions obligatoires
Marion Rivière
T. 02 98 01 73 67
marion.riviere@univ-brest.fr

UNIVERSITÉ
DE BRETAGNE
OCCIDENTALE

Amphi U
Faculté de Droit
Économie, Gestion et AES
20 avenue le Gorgeu
Brest

Colloque
**30 ans de la loi littoral :
la loi Littoral face aux
nouveaux enjeux**
Vendredi 27 janvier 2017

Colloque organisé par

Raymond LEOST & Loïc PRIEUR

Colloque validé au titre de la formation continue des avocats

www.univ-brest.fr/ufr-droit-economie

Com'UBO Décembre 2016



FACULTÉ
DE DROIT, ÉCONOMIE
GESTION & AES





PROGRAMME

30 ANS DE LA LOI LITTORAL : LA LOI LITTORAL FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX

9h // Accueil par

Monsieur Matthieu GALLOU, le président de l'Université de Brest
Monsieur François-Xavier ROUX-DEMARE,
le doyen de la Faculté de Droit, Économie, Gestion et AES

9h15 // Propos introductifs

François CUIILLANDRE, Maire de Brest, Président de Brest Métropole

9h45 // Problématique de la journée

Les objectifs de la loi littoral sont-ils encore actuels face aux nouveaux enjeux ?

I. L'ACTUALITÉ DES OBJECTIFS DE LA LOI LITTORAL

10h // Modérateur

Bertrand AUDREN, Bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Brest

• Loi littoral et énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables marines

Soazig LALANCETTE, Doctorante, AMURE UMR6308

Les dispositions législatives récentes,

Nicolas BOILLET, Maître de conférences, Université de Brest, AMURE UMR 6308

10h40

• Loi littoral et risques naturels

Les enjeux bretons (à préciser)

L'évolution nécessaire de la loi littoral,

Jean-Luc BLEUNVEN, Député du Finistère

11h20

• Loi littoral : entre certitudes et incertitudes des standards

Le point de vue de l'élu :

Dominique CAP, Maire de Plougastel-Daoulas, président de l'Association des maires du Finistère, vice-président de BREST-METROPOLE

Le point de vue du juge :

Jean-Jacques LOUIS, Président du Tribunal administratif de Rennes

12h // Débat

12h30// Pause déjeuner

II. LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI LITTORAL

13h30 // Modérateur

Jean-Marie BECET, Professeur émérite, université de Brest

• Loi littoral et activités agricoles bretonnes

Les difficultés juridiques,

Xavier BRAUD, Maître de conférences, Université de Rouen

La stratégie de la commune de Plouvien,

Christian CALVEZ, Maire de Plouvien, président de la Communauté de communes des Abers et vice-président du Pôle Métropolitain du Pays de Brest

14h10

• Loi littoral et territorialisation

La planification de la loi littoral par le juge,

Loïc PRIEUR, Maître de conférences à l'université de Paris IV, UMR 8185 espaces Nature Culture, avocat au barreau de Brest

La mise en œuvre : le SCOT du Pays de Brest,

Benjamin GREBOT, Directeur de l'ADEUPa, Agence d'urbanisme de Brest-Bretagne

14h50

• Loi littoral et sanctions

L'action des associations de protection de l'environnement en Corse,

Maître Benoist BUSSON, Avocat au barreau de Paris, France Nature Environnement

La sanction des manquements à la loi Littoral,

Raymond LEOST, Maître de conférences l'Université de Bretagne occidentale

15h30 // Débat

16h15// Synthèse de la journée

Lisibilité et crédibilité de la loi littoral au regard de ses objectifs